



Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers

Cartographie* annexée à l'arrêté n°2011102-0015 du 12 avril 2011

Département de la Drôme

Carte du zonage sismique

* Le recours à la fiche synthétique descriptive est indispensable pour pouvoir interpréter cette carte.

Zones de sismicité

- 2 (Faible)
- 3 (Modérée)
- 4 (Moyenne)

